



Martha Tinny MOLEMA  
President  
Présidente

Joel Akhator ODIGIE  
General Secretary  
Secrétaire Général

Route Internationale d'Atakpamé  
Centre FOPADESC Agoè – Nyivé  
B.P. : 4401 LOME - TOGO  
Tel.: 00228 22 25 03 90  
Email: [info@ituc-africa.org](mailto:info@ituc-africa.org)  
Web: [www.ituc-africa.org](http://www.ituc-africa.org)

Mr. Julien YOMBOUNO,  
Ministre du travail et de la  
fonction publique.  
Commune Kaloum  
**Conakry, Guinée**

Email :  
[ministre.mtftp@gouvernement.gov.gn](mailto:ministre.mtftp@gouvernement.gov.gn)

Lomé, le 05 février 2024

**Objet : Demande de libération des  
membres du Syndicat des Professionnelles  
de la Presse de Guinée (SPPG)**

Monsieur le Ministre,

L'organisation Régionale Africaine de la Confédération Syndicale Internationale (CSI-Afrique) vous écrit pour vous faire part de sa profonde préoccupation concernant la situation actuelle du camarade Sékou Jamal PENDESSA, secrétaire général du Syndicat des professionnels de la presse de Guinée (SPPG), et d'autres membres du syndicat.

C'est avec consternation que nous avons appris l'arrestation et la détention arbitraire de M. PENDESSA à la "Maison centrale" de Coronthie depuis le 21 janvier. Cette situation est le résultat des revendications légitimes du Syndicat des Travailleurs de la Presse Guinéenne (SPPG) face à la coupure de l'Internet, la restriction et le brouillage des ondes radio et télévision et des sites d'informations depuis mai 2023, entravant ainsi le travail des professionnels des médias privés.

Monsieur le Ministre, des informations émanant de la Confédération Nationale des Travailleurs de la Guinée indiquent que le SPPC a organisé une marche de protestation pacifique le 18 janvier afin d'attirer l'attention sur l'extrême précarité des travailleurs des médias privés. Cependant, des membres du syndicat ont été séquestrés, agressés et arrêtés, ce qui est particulièrement inquiétant.

Nous sommes convaincus que la détention du camarade PENDESSA constitue une violation flagrante des droits consacrés par la Charte du CNRD, la loi 02 sur la liberté de la presse en Guinée, la Charte africaine des droits des peuples et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Nous vous demandons instamment de prendre des mesures immédiates pour assurer la libération inconditionnelle du camarade Sékou Jamal PENDESSA et de tous les membres du SPPC qui ont été arbitrairement détenus. Nous demandons également un retour à la normale afin que les professionnels des médias privés puissent reprendre leur travail dans un environnement sûr et propice.

Monsieur le Ministre, notre appel à un retour à la normale est basé sur le fait qu'en plus des dommages que la fermeture d'Internet cause aux individus et aux entreprises, elle nuit

également à l'économie de plusieurs façons. Comme nous le savons, le commerce mondial et d'autres activités socio-économiques sont facilités par la connectivité et les capacités de l'internet et du numérique. Nous demandons instamment au gouvernement d'adopter des moyens sûrs, efficaces et respectueux des droits pour réglementer l'internet, plutôt que de procéder à une interdiction générale et répressive.

Tout en comptant sur votre coopération, nous espérons que vous prendrez en compte ces préoccupations urgentes et que vous agirez rapidement pour rendre la justice et restaurer la liberté d'expression en Guinée.

Veuillez agréer Monsieur le Ministre, l'assurance de notre très haute considération.

Le Secrétaire Général



Joel Akhator ODIGIE